

Domaine des garanties

	IS/IFS	IR/FR/IR FFSJ/IR FFH	IRA/FRA/IComités	IMPJ/FMPJ
Activités assurées dans le monde entier (à l'exception des pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et /ou les Nations-Unies ainsi que les pays suivants : Russie, Biélorussie, Ukraine, Afghanistan, Corée du Nord, Irak, Iran, Somalie, Soudan et Syrie) excepté pour les personnes de nationalité étrangère et étant domiciliées à l'étranger et pour les Français étant domiciliés à l'étranger				
• Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives (Assistance Rapatriement : non).	Néant	•	•	•
• Le trajet A/R « domicile-lieu de la réunion ou de l'activité associative » est couvert. La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer l'assurance automobile obligatoire (Assistance Rapatriement : non).	Néant	•	•	•
• Pratique de la randonnée pédestre à pied, le trail, la raquette à neige, de toute durée, avec ou sans animateur encadrant (avec hébergement en tout gîte, camping et bivouac), de la randonnée avec des publics souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée ; participation au Rando Challenge®, pratique du ski nordique (ski de fond sur pistes damées et balisées, tout déplacement à ski en terrain enneigé nordique), de la randonnée nordique (promenade, randonnée), du raid nordique, de toutes les formes de marche (nordique, afghane, audax, marche d'endurance, ensemble de marches rapides), du trekking, du géocaching, du cani rando (assistance à la marche par traction animale), du Longe Côte Marche Aquatique (activité sportive qui consiste à marcher en milieu aquatique avec une hauteur d'eau située au niveau du diaphragme).	Néant	•	•	•
• Entretien physique pratiqué dans le cadre du club/comité sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline.	Néant	•	•	•
• La pratique en autonomie de la randonnée sous toutes les formes décrites précédemment, donc en dehors des programmations officielles de l'association dont sont membres les assurés (l'animation ou l'encadrement d'un groupe sur initiative personnelle étant exclu).	Néant	•	•	•
• Randonnée avec animaux de bât : ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge y compris des enfants.	Néant	•	•	•
• Plus généralement, les pratiques de loisirs en plein air : camping, footing, boules, pêche, golf, équitation en manège, patinage sur glace et à roulettes, roller skating, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, parcours acrobatique dans les arbres dans les structures professionnelles (sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline).	Néant	•	•	•
• Les activités énumérées ci-avant sauf le Longe Côte Marche Aquatique et la cani rando peuvent se pratiquer en tous lieux, sans limite d'altitude, y compris sur des itinéraires possédant des aménagements destinés à sécuriser la progression (échelles, mains courantes) utilisés de façon ponctuelle et sur de courtes distances. En outre, peuvent être utilisés les cheminements nécessitant un moyen de transport non motorisé pour assurer la continuité de l'itinéraire sur courte distance : barque, bateau à chaîne.	Néant	•	•	•
• Franchissement de névés, de canyons secs, de zones rocheuses, avec l'usage de matériels emmenés par précaution (cordes, piolets, crampons) et utilisation de techniques d'alpinisme (main courante, corps morts, baudrier de fortune, assurage) nécessaires à la sécurisation de certains passages sur de courtes distances.	Néant	Néant	•	•
• La randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passages avec petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (peu difficile) de l'échelle internationale de cotation de difficulté de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné.	Néant	Néant	Néant	•
• La via ferrata ou via corda (itinéraire sur paroi rocheuse/équipement spécifique).	Néant	Néant	Néant	•
• Les sports de glisse « hivernaux » : Ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine de la station - Ski de randonnée / ski-alpinisme - Snowboarding (surf des neiges) - Snowkite (association d'une voile de traction à un snowboard ou à des skis).	Néant	Néant	Néant	•
• Les activités nautiques : Canoë kayak (eau calme, eau vive, en mer) ; canyonisme, rafting, hot dog (descente de rivière avec canoë biplace insubmersible), nage en eau vive.	Néant	Néant	Néant	•
• Les courses ou autres formes de randonnées : Course d'orientation - Trail (course pédestre sur sentiers et chemins) - Cyclotourisme, cyclisme, et leurs disciplines associées (sont exclus : le cyclo-cross et le cyclisme sur piste) ; VV (exclus : le VTT de descente et BMX) - Randonnée équestre.	Néant	Néant	Néant	•

* Hors surcoût départementale et/ou régionale
 ** Pour obtenir une extension compétition, il est nécessaire d'être titulaire d'une licence IRA ou IMPJ de la saison en cours

Nature et montant des garanties

Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés				
• Tous dommages confondus : 20 000 000€.				
• Dommages matériels et immatériels consécutifs : 5 000 000€.	Néant	•	•	•
- par incendie ou dégâts des eaux, en et hors locaux : 1 500 000€.				
- dommages aux biens confiés : 50 000€ (franchise 50€)				
Frais de recherche et de secours⁽¹⁾ : 7 500€.	Néant	Néant	•	•
Défense pénale et recours contre un tiers : 50 000€ (franchise : Néant).	Néant	•	•	•
Accidents corporels				
• Décès (frais d'obsèques) 5 000€				
• Invalidité permanente :				
- jusqu'à 65% : 20 000€ x taux d'invalidité.				
- de 65% à 100% : versement intégral de 30 000€.				
• Frais médicaux sous déduction des prestations éventuelles d'un régime : 150 % du tarif de remboursement de la sécurité sociale				
- prothèses dentaires : 200€ par dent (maximum 4).	Néant	Néant	•	•
- lunetterie : 100€ par monture et 150€ par verre ou lentille.				
- prothèses auditives : 200€.				
- autres prothèses : 200€.				
• Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale :				
- frais de transport : 1 500€ ⁽¹⁾ .				
- autres frais : 1 500€.				
Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à la pratique :				
600€ dont 200€ pour les lunettes non correctrices, avec une franchise de 30€ non applicable pour le matériel de sécurité (téléphone, GPS) et le matériel utilisé par un licencié souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée.	Néant	Néant	•	•
Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que :				
• La maladie ou l'accident survient en France ou à l'étranger,				
- entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire,				
- le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et à 90 jours en France.				
• Rapatriement et transport sanitaire (frais réels)				
• Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire : 150€ par nuit, dans la limite de 3 000€	Néant	Néant	•	•
• Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels)				
• Rapatriement du corps (frais réels)				
• Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 200 000€				
• Avance de caution pénale à l'étranger : 20 000€				
• Retour anticipé du bénéficiaire				

LA FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/IFS OU IR/FR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPJ/FRA/FRAMP/FMPJ) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE(S) CORPOREL(S) SUBI(S) SANS QU'UN RESPONSABLE PUISSE ÊTRE DÉSIGNÉ. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES EN OPTION : CAPITAL DÉCÈS ; INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ; AIDE À DOMICILE ; SI VOUS ÊTES BALISEUR OU COLLECTEUR OFFICIEL OU DIRIGEANT D'UN COMITÉ : GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE, PERTE D'EMPLOI. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE INTERROGEZ GRAS SAVOYE AUX COORDONNÉES INDIQUÉES DANS L'ENCADRÉ

Néant : pas assuré • : assuré

Conformément au règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, par votre inscription au site vous consentez à ce que les données personnelles que vous renseignez soient utilisées par la FFRandonnée au sein du site de gestion de la vie fédérale aux fins de gérer les services proposés par votre inscription sur le site. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données que vous pouvez exercer en vous adressant à la FFRandonnée à l'adresse suivante : donneespersonnelles@ffrandonnee.fr ou par courrier à : Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS. Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur la protection de vos données personnelles auprès de la CNIL.

(1) Avec avance de fonds du licencié. (*) hors pratique sportive